

Un message est reçu du très honorable Thibaudeau Rinfret, agissant en qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît au très honorable Député du Gouverneur général de clore la troisième session (session spéciale) du vingt et unième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Quand la présente session a été ajournée, en septembre, on jugeait qu'il serait peut-être nécessaire de la reprendre avant la fin de l'année, en raison de la situation internationale. Cela ne s'étant pas produit, mes Ministres ont recommandé, juste avant le début de la nouvelle année, que la session spéciale fût clôturée et qu'une session régulière commençât dès que les circonstances le permettraient.

La loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires, adoptée à l'ouverture de la session spéciale, a amené la cessation immédiate de la grève. Les parties au différend n'ayant pu en arriver à un compromis, un arbitre fut nommé, dont la décision a réglé les questions encore pendantes, comme le prévoyait la loi.

Vous rendant à la raison première pour laquelle la session spéciale avait été convoquée, vous avez approuvé une mesure prévoyant la mise en activité de service des troupes canadiennes par suite de l'action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies ou du Traité de l'Atlantique-Nord, et visant à appliquer aux anciens combattants des troupes spéciales la législation intéressant les anciens combattants.

Vous avez également adopté des projets de loi portant sur les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale, ainsi que sur la réglementation temporaire du crédit aux consommateurs.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises pour assurer des crédits supplémentaires aux fins de la défense nationale et pour nous permettre d'honorer nos obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à bénir et à protéger la nation.

Son Honneur le Président du Sénat s'exprime ensuite comme il suit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir du très honorable Député du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé à demain, le trentième jour de janvier 1951, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement, en conséquence, est prorogé à demain, à trois heures de l'après-midi.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.